

PETITES COLLECTIVITÉS  
pour un  
assainissement  
**DURABLE** →

COLLOQUE

20 & 21 NOVEMBRE 2014

Centre International des Congrès - METZ (57)

# Réhabilitation de l'ANC, Retour d'expérience sur 15 ans

Eric PHILIPPE,

*Aqua Enviro'*  
*Consultant*

[ep.aquaenviro@orange.fr](mailto:ep.aquaenviro@orange.fr)



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE  
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

# Le contexte Haut Normand



- **Seine-Maritime** : département mêlant urbain et rural
- **Eure** : département rural
- SPANC mis en place depuis 1999, territoire rapidement couvert
  - Au sein des syndicats intercommunaux d'eau et d'assainissement
  - Au sein des Communautés de Communes



# Présentation

*Aqua Enviro'*  
*Consultant*

- BET **créée en 1999**
- Gérant spécialiste de l'ANC **depuis 1985**
- Assistance à la création de 30 SPANC intercommunaux dans l'Eure et la Seine Maritime
- Maitrise d'œuvre ANC de 2000 à 2013 sur ces mêmes SPANC
- **Environ 5000** réalisations en 13 ans sous maîtrise d'ouvrage publique
- **Environ 4000** réalisations sous maîtrise d'ouvrage privée

*Aqua Enviro'*  
*Consultant*



# L'origine

*Aqua Enviro'*  
*Consultant*

- Volonté dès la création des SPANC en 2000 de la **triple compétence** :
  - Contrôle
  - Entretien
  - Travaux
- Favorisé par des **taux de subventions attractifs**
  - Jusqu'à 80% (CG + AE Seine-Normandie)
- Volonté d'une **équité du service d'assainissement**

*Aqua Enviro'*  
*Consultant*

# Communication



- Point crucial pour valoriser l'opération :
  - Réunion publique
  - Portes ouvertes
- Relationnel important dans la conduite des opérations :  
**SPANC, usagers propriétaires, maître d'œuvre, entreprise**
  - Avant l'étude
  - Lors de l'étude
  - Au stade des conventions travaux
    - Du piquetage
    - à la réception
  - Durant la période de garantie



# Les choix techniques

- Etude de filière
  - Pédologie
  - Contraintes parcellaires
  - Exutoires
- **Etude doit aboutir à une prescription, un plan détaillé de projet et un quantitatif détaillé**



# Les exutoires

- **En Haute Normandie,**
  - Faible développement du réseau hydraulique superficiel sauf dans certains secteurs comme la boutonnière du Pays de Bray et le sud de l'Eure
- Politique des Directions des Routes interdisant les rejets en fossé
- Objectif « zéro rejet »
- Maîtrise des pollutions à l'aval
- Zone tampon ou zone d'infiltration avant rejet

# Hiérarchisation des filières



- Epuration - infiltration par le sol
- Epuration en sol reconstitué et rejet par infiltration
- Epuration en sol reconstitué et rejet (superficiel ou souterrain)



# Points sur les prescriptions



- Epanrages : 50 à 70%
- Filtres à sables : 20 à 40 %
- Filières compactes : 5 à 10%
- Pompe de relevage : 30 à 50%

# Sur le plan technique



- Les points positifs
  - Evolution positive de la qualité des matériaux (Fosse, poste, répartiteur...)
  - Compétence des entreprises et diversité (PME, formation...)
    - 20 collectivités (27 et 76)
    - 20 entreprises dont une majorité de petites structures
  - Bonne fiabilité d'ensemble
  - 30 installations défailtantes sur 5000 (0,6%)



# Sur le plan technique

- Les difficultés et points noirs :
  - Problèmes rencontrés avec certaines filières :  
filtres horizontaux, plus aucun depuis 2003
  - Problèmes d'odeur (intérieur et extérieur)
  - Qualité des granulats
  - Difficultés de prescriptions sur sols imperméables  
sans exutoire
  - Rendement des fosses toutes eaux



# Filières agréées

- Utilisation en cas de fortes contraintes d'habitat
- Bons résultats sous réserves **d'un entretien suivi**
- Intégrer le coût de fonctionnement dans le choix des filières
- Contenu des contrats d'entretien
  - Vidanges
  - Renouvellement
- Lorsqu'une filière n'est pas entretenue, risque de pollution directe



# Sur le plan financier

- Evolution des prix
  - Exigences techniques
  - Complexité de certains travaux
  - Augmentation du prix des fournitures et des granulats

# Les relations avec les usagers



- Globalement bonne
- Satisfaction d'ensemble après les travaux
- Incompréhensions
  - Face à la lenteur d'exécution : 1 an et plus entre l'étude et la réalisation
  - Le coût de la participation
- Peu de contentieux sur les remises en état